

Relevé des notes

Baccalauréat général session 2024

N° candidat : 02248968688

Inscription n°: 002

RECTORAT D'ORLEANS TOURS Division des examens et concours DEC 1

21, rue St Etienne

45043 ORLEANS CEDEX 1 Tél.: 02 38 79 46 26

Mail.: ce.dec1@ac-orleans-tours.fr

Nom de famille : LORIEUL

Prénom(s): Benjamin Fabrice Gabriel

Né le : 08/04/2006 A : ORLEANS (045) INE : 090053774FG

Etablissement: 0370781Y LYC LEGTA - FONDETTES(0370781Y)

Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS

Catégorie : SCOLAIRE

MONSIEUR LORIEUL Benjamin Fabrice Gabriel 34 RUE DES LAPIDAIRES 37230 LUYNES



Application mobile : CycladesVerif

Epreuves terminales		1er groupe	
		Note	Points
Français			
Français écrit A18 2023	5.00	13.00	65.00
Français oral A18 2023	5.00	12.00	60.00
Philosophie	8.00	12.00	96.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)	10.00	20.00	200.00
Biologie - écologie	16.00	13.00	208.00
Mathématiques	16.00	13.00	208.00
Totaux	60.0		837.00

Contrôle continu		1ère			Terminale		
	Coef.	Note	Points	Coef.	Note	Points	
Histoire - Géographie	3.00	10.10 (A18 2023)	30.30	3.00	10.90	32.70	
Enseignement moral et civique	1.00	12.80 (A18 2023)	12.80	1.00	14.30	14.30	
Langue vivante A (Anglais)	3.00	09.70 (A18 2023)	29.10	3.00	13.30	39.90	
Langue vivante B (Espagnol)	3.00	11.90 (A18 2023)	35.70	3.00	14.00	42.00	
Enseignement scientifique	3.00	13.50 (A18 2023)	40.50	3.00	11.70	35.10	
Education physique et sportive				6.00	14.00	84.00	
Physique-Chimie	8.00	08.30 (A18 2023)	66.40				
Total de coefficients : 40.0		Total de points : 462.80					

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	837.00
Contrôle continu	40.0	462.80
Totaux	100.0	1299.80
MOYENNE FINALE	13.0	

Décision du jury :

Admis Mention Assez Bien

Jury: 1410



A ORLEANS, le 08 juillet 2024 Le Recteur, Chancelier des universités Jean-Philippe Agresti



RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette règlementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.